

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple, hors assurances facultatives : pour un achat de 5 000,00 €, vous réglez **60 mensualités de 83,33 €**. Montant total du crédit : 5 000,00 €. **TAEF fixe : 0,00 %**. Taux débiteur fixe : 0,00 %. Coût du crédit : 0,00 €. Coût du crédit à la charge du vendeur. **Montant total dû : 5 000,00 €**. Durée maximum du crédit : 60 mois. Coût mensuel de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 6,80 € pour la DIM, 7,80 € pour la DIM+CHOM et 8,20 € pour Senior. Coût total de l'assurance : 408,00 € pour DIM, 468,00 € pour la DIM+CHOM et 492,00 € pour Senior. TAEA : 3,17 % pour DIM, 3,64 % pour DIM+CHOM et 3,82 % Senior.

FACILIPRIME

Comment ça marche ?

du 01/12/2020 au 31/12/2021⁽¹⁾

Comment bénéficier

de L'OFFRE

PAC HYBRIDE **BIOFIOUL READY**

→ **garantie de 3 ans⁽²⁾**

→ **jusqu'à 9 100 € de PRIMES⁽³⁾**

→ **un PRÊT à TAEF fixe 0 % : exemple, 83,33 €/mois⁽⁴⁾ sur 60 mois**

Avant-propos

Vous souhaitez remplacer votre ancienne chaudière au gaz, au fioul ou au charbon (autre qu'à condensation) ?

Faites-vous plaisir en profitant des aides disponibles pour installer une PAC Hybride "Biofioul ready" associant une Pompe à Chaleur (PAC) à une chaudière.

Contactez votre artisan chauffagiste RGE. Après analyse de votre habitat et de l'installation existante, il établira un devis avec la solution la plus adaptée à vos besoins et comprenant les éléments suivants :

- une PAC HYBRIDE "Biofioul ready" ;
- une régulation classe IV minimum ;
- une extension de garantie de 1 an sur les pièces (3 ans au total, sous condition de mise en service par une entreprise agréée du fabricant) ;
- un contrat annuel d'entretien (obligatoire pour bénéficier de la garantie fabricant) ;
- la pose de la PAC avec accessoires, options et sa mise en service ;

Votre artisan pourra ensuite vous présenter les **primes AIDEE, MaPrimeRénov'** et la **prime fabricant** ainsi que leurs conditions d'octroi. Si vous êtes éligibles, celles-ci seront déduites de votre facture.

La somme restant à régler à votre artisan pourra, si vous le souhaitez, être financée en tout ou partie par un prêt à TAEF fixe 0% de 1 000 à 7 000 € avec notre partenaire FRANFINANCE.

Simulation de facture avec déduction des primes et option de financement pour le solde

| | | |
|---|--------------------------|----------|
| MONTANT TOTAL HT | | € |
| TOTAL T.V.A. | | € |
| MONTANT TOTAL TTC | | € |
| → 2 PRIME AIDEE NETTE DE TAXE VERSÉE PAR AIDEE | | |
| Prime sans condition de ressources | <input type="checkbox"/> | -2 800 € |
| Prime sous conditions de ressources | <input type="checkbox"/> | -4 800 € |
| → 3 Estimation « MaPrimeRénov' » versée par l'ANAH ² | | |
| forfait prime "bleu" | <input type="checkbox"/> | -4 000 € |
| forfait prime "jaune" | <input type="checkbox"/> | -3 000 € |
| forfait prime "violet" | <input type="checkbox"/> | -2 000 € |
| → Prime fabricant | <input type="checkbox"/> | -300 € |
| <i>(liste des matériels éligibles sur faciliprime.fr)</i> | | |
| acompte versé | | € |
| SOLDE | | € |
| Le paiement de tout ou partie du solde (reste à charge) est pris en charge par un prêt à TAEF fixe 0% (de 1000 à 7000€ max) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | |

Comment ça marche, en 4 étapes...

- 1 Je choisis, avec mon artisan RGE, ma PAC HYBRIDE "Biofioul ready" dans la liste des matériels éligibles (disponible sur faciliprime.fr), parmi les plus grandes marques de fabricants participant à l'opération



et je bénéficie automatiquement de la **prime fabricant de 300 €**.
(qui viendra se déduire de ma facture)

Avant travaux

- Je contacte mon artisan RGE et prends RDV à mon domicile pour analyse des besoins.
- Je signe la convention FACILIPRIME avec mon artisan, dans laquelle il estime les primes.

1- Offre valable pour tout devis (conforme à l'offre FACILIPRIME) signé entre le 01/12/2020 et le 31/12/2021.

2- Extension de garantie à 3 ans accordée sur les pièces sous réserve qu'un entretien annuel soit réalisé et que la mise en service soit faite par une entreprise agréée du fabricant.

3- Soit, jusqu'à 4 800 € de prime « Coup de Pouce AIDEE » attribuée en fonction des critères d'éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergie et du niveau de revenu du foyer fiscal. Pour en savoir plus cliquez sur faciliprime.fr ou sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie + jusqu'à 4 000 € de « MaPrimeRénov' », prime de l'ANAH, sous réserve d'éligibilité et sous conditions de ressources. Pour en savoir plus cliquez sur www.maprimerenov.gouv.fr + 300 € du fabricant (prime non cumulable avec d'éventuelles autres offres en cours) sur les PAC Hybride éligibles (liste sur faciliprime.fr - Offre limitée aux 200 premières unités pour la marque Atlantic).

4- Offre valable du 30/10/2020 au 31/12/2021, de 1 000 à 7 000 euros de crédit et sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre - Intermédiaire en assurances - N°ORIAS 07 008 346 www.orias.fr). Une assurance emprunteur peut également être souscrite auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Vous disposez du délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Conditions au 01/12/2020. Vous pouvez sans frais vous opposer à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vos droits d'accès et d'opposition peuvent être exercés auprès de FRANFINANCE - Service clientèle - 53 rue du Port - CS 90201 - 92724 Nanterre Cedex à l'adresse mail suivante : protectiondesdonnees.franfinance@socgen.com.

2 Prime Coup de Pouce AIDEE versée par AIDEE :

sans condition de ressources = **2 800 €**
sous conditions de ressources = **4 800 €**

Cette prime est valable pour tout devis signé jusqu'au 31/12/2021 inclus et travaux réalisés avant le 30/04/2022 (sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de la fiche BAR-TH-159).

Pour être éligible à cette prime vous devez faire appel à un professionnel RGE.

Le montant de la prime Coup de Pouce AIDEE varie en fonction des revenus du foyer fiscal. Pour savoir de quel montant vous pouvez bénéficier, comparez la somme apparaissant sur votre feuille d'impôts de l'année n-1 sous l'intitulé "revenu fiscal de référence" (ou n-2 si n-1 n'est pas disponible) aux montants des plafonds de revenus pour "ménage modeste" (voir tableau ci-contre). Si votre revenu fiscal de référence est inférieur vous pourrez bénéficier de 4 800 € (prime versée sans TVA).

| Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal) | Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€) | Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€) |
|--|--|---|
| 1 | 25 068 | 19 074 |
| 2 | 36 792 | 27 896 |
| 3 | 44 188 | 33 547 |
| 4 | 51 597 | 39 192 |
| 5 | 59 026 | 44 860 |
| Par personne sup. | 7 422 | 5 651 |

Pour en savoir + : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2021>

3 MaPrimeRénov' PAC Hybride "Biofioul ready"

– Forfait prime **bleu** = **4 000 €**
 – Forfait prime **jaune** = **3 000 €**
 – Forfait prime **violet** = **2 000 €**

Cette prime, financée par l'ANAH (pour propriétaires occupant et bailleurs), est accordée sous condition d'éligibilité et des revenus du foyer fiscal.

Etes-vous éligible ?

Pour le savoir, vous pouvez comparer le montant indiqué sur votre déclaration de revenu du foyer fiscal pour l'année n-1 (ou n-2 si n-1 n'est pas disponible). Le montant du revenu fiscal de référence du foyer doit être inférieur aux montants de l'un des tableaux ci-dessous.

L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire. En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et reversement de tout ou partie de l'aide. Les services de l'ANAH pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés. Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide prévisionnelle, l'usager n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.

Tableaux des montants de plafonds de revenus

| Barème de couleurs MaPrimeRénov' en France (hors Ile-de-France) | | | |
|---|---|--|---|
| Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal) | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Bleu | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Jaune | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Violet |
| 1 | jusqu'à 14 879 | jusqu'à 19 074 € | jusqu'à 29 148 € |
| 2 | jusqu'à 21 760 | jusqu'à 27 896 € | jusqu'à 42 848 € |
| 3 | jusqu'à 26 170 | jusqu'à 33 547 € | jusqu'à 51 592 € |
| 4 | jusqu'à 30 572 | jusqu'à 39 192 € | jusqu'à 60 336 € |
| 5 | jusqu'à 34 993 | jusqu'à 44 860 € | jusqu'à 69 081 € |
| Par personne supp. | 4 412 € | 5 651 € | 8 744 € |

| Barème de couleurs MaPrimeRénov' en Ile-de-France | | | |
|--|---|--|---|
| Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal) | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Bleu | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Jaune | Revenus annuels pour être éligible à MaPrimeRénov' Violet |
| 1 | jusqu'à 20 593 € | jusqu'à 25 068 € | jusqu'à 38 184 € |
| 2 | jusqu'à 30 225 € | jusqu'à 36 792 € | jusqu'à 56 130 € |
| 3 | jusqu'à 36 297 € | jusqu'à 44 188 € | jusqu'à 67 585 € |
| 4 | jusqu'à 42 381 € | jusqu'à 51 597 € | jusqu'à 79 041 € |
| 5 | jusqu'à 48 488 € | jusqu'à 59 026 € | jusqu'à 90 496 € |
| Par personne supp. | 6 096 € | 7 422 € | 11 455 € |

Ces 3 primes, si j'y suis éligible, seront déduites de ma facture

4 Je profite d'un prêt à TAEG fixe 0% avec Franfinance

Votre artisan RGE, si vous le souhaitez, peut vous proposer un prêt à TAEG fixe 0% pour financer le reste à charge (solde) de votre devis pour un montant pouvant aller de 1 000 à 7 000 €. Le coût du crédit est pris en charge par AIDEE.

Pour en profiter, vous devez compléter, avec votre artisan, le formulaire « PASSEPORT CREDIT », à la suite de quoi les services de Franfinance vous contacteront.

Un prêt à TAEG fixe 0% pour payer mon installation, c'est maintenant !

Plus d'infos :

par téléphone au **01 84 28 05 74**

prix d'un appel local. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mardi jusqu'à 19h30.

par e-mail : faciliprime@aidee.fr

ou sur : faciliprime.fr

Offre FACILIPRIME : un service proposé par AIDEE en partenariat avec la CAPEB



Avant travaux (suite)

→ Mon artisan, au vu de ma feuille d'imposition, estime si je suis éligible aux primes "sous conditions de ressources" et pour quel montant.

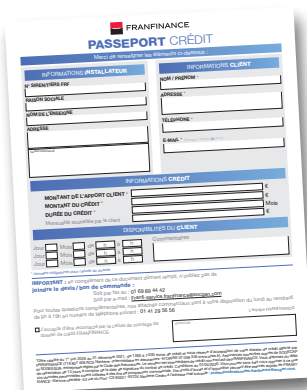
→ Il fait une copie de ma feuille d'imposition.

→ Il complète le cadre contribution et me le remet.

→ Je remplis, signe mon formulaire CERFA et le téléverse sur mon compte MaPrimeRénov' en choisissant « de faire appel à un mandataire de démarche en ligne et de perception des fonds ».

→ L'artisan établit le devis.

→ Je fais réaliser les travaux dans les délais convenus avec mon artisan et au plus tard le 30 avril 2022.



Mon Prêt à TAEG fixe 0% de 1 000 € à 7 000 €

→ Mon artisan complète avec moi le formulaire "Passeport Crédit" puis adresse le tout à FRANFINANCE qui me contacte pour monter le dossier final. Si accord, je rembourse le prêt en mensualités.

Après travaux

→ Mon artisan établit la facture des travaux.

→ Je réponds à l'enquête de satisfaction.

→ Je signe l'Attestation sur l'Honneur (AH) déjà signée par l'artisan.

Mon DOSSIER EST COMPLET et je ne paie que le reste à charge, soit sur mes fonds propres soit avec le prêt à TAEG fixe 0%.